



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 30016

Texte de la question

M. Michel Voisin appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la situation préoccupante à laquelle son ministère ne manquera pas d'être confronté au cours des prochaines années en matière d'accueil, de surveillance et d'animation dans les lycées et collèges. En effet, pour améliorer la sécurité dans ces établissements scolaires, 14 000 adultes supplémentaires ont été recrutés et mis à disposition des chefs d'établissement, parmi lesquels environ 1 000 appelés du contingent. Or la professionnalisation des armées, décidée par le Président de la République en février 1996 et formalisée par la loi de programmation militaire, conduira à la disparition de cette dernière catégorie de personnel et privera ainsi l'éducation nationale de ces précieux auxiliaires. En conséquence, il lui demande quelles sont les mesures qu'il a d'ores et déjà prévu de mettre progressivement en place pour remplacer les appelés du contingent dans la mission qu'ils assurent auprès de la jeunesse scolarisée.

Texte de la réponse

Les nouvelles dispositions relatives au service national ont conduit à une réduction sensible, dès la rentrée 1998-1999, des effectifs d'appelés du contingent affectés dans les établissements publics locaux d'enseignement pour effectuer un « service national ville ». Le déclin de ce dispositif a coïncidé avec la mise en oeuvre du programme emplois-jeunes au ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Sans être identiques à celles des appelés du contingent, les fonctions exercées par les aides éducateurs, venant en appui des activités de surveillance, d'animation et d'aide à l'étude, ont pu relayer une partie des missions assurées par les appelés du contingent auprès des élèves. Plus de 20 000 emplois d'aides éducateurs ont été implantés dans les établissements scolaires du second degré, en priorité dans les établissements difficiles, situés en ZEP et dans les sites expérimentaux de prévention de la violence en milieu scolaire. La présence de ces adultes supplémentaires a constitué un apport qualitatif certain dans la vie de ces établissements.

Données clés

Auteur : [M. Michel Voisin](#)

Circonscription : Ain (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30016

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mai 1999, page 2927

Réponse publiée le : 23 août 1999, page 5050